

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DAC 622** Subvention à l'association Cyclone (95500 Gonesse).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Compagnie Cyclone, 66 rue de Paris Hôtel de Ville 95500 Gonesse ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 26 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Cyclone, 6 rue de Paris, Hôtel de Ville, 95500 Gonesse, sur proposition de la Mairie du 16e arrondissement, pour la diffusion de son spectacle Macbeth, de William Shakespeare au Théâtre du Ranelagh (16e) à partir de septembre 2012 pour 60 représentations. 104701 ; 2012\_06164 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.